

## MON ENTREPRISE PEUT-ELLE EMBAUCHER UN APPRENTI ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- Assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en CFA
- A garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- A désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage

## QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur, ou un salarié volontaire pouvant justifier\* :

- Soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et **1 an de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- Soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

\* A défaut de convention ou accord collectif de branche fixant des conditions de compétence spécifiques.

## QUI PEUT ÊTRE APPRENTI ?

- Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans révolus**
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et 30 ans et plus, nous contacter
- Pour les étrangers (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire

## COMMENT CALCULER MON EFFECTIF ?

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif
- Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail. Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5

## QUELLES SONT LES FORMALITÉS ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- **Procéder à la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** par internet : due.urssaf.fr (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA)
- **Si votre apprenti est ressortissant** d'un Etat non membre de l'Union Européenne, vous assurer qu'il est titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE

Par ailleurs, il convient également :

- **De lui faire passer une visite** d'information et de prévention (ou un examen médical d'aptitude, selon les cas), auprès d'un **centre de Médecine du travail**, dans les deux mois qui suivent le début du contrat ou préalablement à cette date s'il s'agit d'un mineur.
- Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, d'adresser une déclaration de dérogation (valable 3 ans) auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation sur ces machines** (l'employeur tient ensuite à disposition de l'administration les informations concernant chaque jeune qu'il accueille. Pour en savoir plus : travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes
- **Demander une dérogation en cas de travail de nuit pour les apprentis mineurs employés dans les secteurs de :**
  - Boulangerie et pâtisserie (travail possible dès 4 heures du matin)
  - Hôtellerie et restauration (travail possible jusqu'à 23h30)

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande.

Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle. Toutes les réponses à vos questions relatives à l'apprentissage sur [cma-auvergnerhonealpes.fr](http://cma-auvergnerhonealpes.fr)

Le contrat d'apprentissage doit également être transmis pour **dépôt à l'opérateur désigné (OPCO)** dans les **5 jours ouvrables suivants son début d'exécution**, assorti de la convention de formation et, le cas échéant, de la convention tripartite relative à l'aménagement de durée, afin qu'il soit procédé aux vérifications conditionnant la prise en charge ultérieure des frais de formation et l'attribution de l'aide unique aux employeurs.

## Avec le Pass CMA liberté

Concentrez-vous sur votre métier, votre CMA s'occupe de tout !

Pour être accompagné dans la réalisation de votre contrat d'apprentissage, optez pour le Pass CMA liberté

Le Pass CMA liberté, c'est aussi :

- **2 formalités clés en main** sécurisées et vérifiées par un expert CMA
- **5 jours de formation pour le dirigeant** de l'entreprise dans le catalogue formations de la CMA
- **4 rendez-vous conseils avec des experts :** droit du travail, ressources humaines, juridique...
- **Des options à la carte**
- Un interlocuteur **unique** dédié

Si vous n'êtes pas abonné, vous devez régler la somme de 45 € HT pour l'élaboration du contrat d'apprentissage.



Avec votre  
Pass CMA Liberté

- Gagnez du temps
- Sécurisez votre quotidien
- Bénéficiez de conseils personnalisés



Pour vous abonner,  
contactez votre CMA

Tarif / mois

**19.90 € HT**

# DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter, à remettre lors du rendez-vous ou à adresser par courrier ou courriel à votre CMA (voir contacts)

## EMPLOYEUR

DÉNOMINATION : NOM PRÉNOM DU CHEF D'ENTREPRISE :  
SIRET : L'EMPLOYEUR EST UN ASCENDANT DE L'APPRENTI ? Oui Non  
ADRESSE : CODE APE : ORGANISME COTISATIONS S.S. : URSSAF M.S.A.  
CP / VILLE : NOMBRE DE SALARIÉS (VOIR AU DOS : COMMENT CALCULER MON EFFECTIF) :  
TEL : FAX : CONVENTION COLLECTIVE :  
MOBILE : IDENTIFIANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE (IDCC) :  
CAISSE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS :

MAIL DE VOTRE CABINET COMPTABLE :

POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOTRE DOSSIER VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL MAIL :

## MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

### CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur, ou un salarié volontaire pouvant justifier :

- Soit d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et 1 an de pratique professionnelle (hors période de formation)
- Soit de 2 ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

NOM : PRÉNOM : NÉ(E) LE : NOM : PRÉNOM : NÉ(E) LE :  
EMPLOI OCCUPÉ : DIPLOME ou TITRE LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU : EMPLOI OCCUPÉ : DIPLOME ou TITRE LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU :

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DATE DE DÉBUT DE CONTRAT : DATE DE DÉBUT DE FORMATION PRATIQUE CHEZ L'EMPLOYEUR : DATE DE FIN DE CONTRAT : DURÉE : an(s) DURÉE HEBDO. DE TRAVAIL : h / semaine  
DIPLOME PRÉPARÉ : MÉTIER :  
NOM ET ADRESSE DU CFA :  
DATE DE DÉBUT DE FORMATION AU CFA (DOIT AVOIR LIEU DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DATE DE DÉBUT DE CONTRAT) :  
L'APPRENTI VA-T-IL UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES OU EFFECTUER DES TRAVAUX DANGEREUX ? Oui Non

## APPRENTI

NOM : REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LE MINEUR : Père Mère Tuteur  
PRÉNOM : NOM :  
NÉ(E) LE : PRÉNOM :  
LIEU DE NAISSANCE (PRÉCISEZ L'ARRONDISSEMENT) : NOM DE L'ORGANISME (SI TUTEUR) :  
DÉPARTEMENT DE NAISSANCE : ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DE L'APPRENTI) :  
SEXE : F H NATIONALITÉ : CP / VILLE :  
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : TEL :  
RECONNAISSANCE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ : Oui Non En cours MOBILE :  
ADRESSE : MAIL :  
CP / VILLE : Le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage ? Oui Non  
TEL : Si oui, le diplôme préparé a été obtenu à l'issue de son contrat ? Oui Non  
MOBILE : N° D'ENREGISTREMENT DU PRÉCÉDENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE :  
MAIL :

**Joindre OBLIGATOIREMENT une copie de ce contrat et sa rupture éventuelle** (l'obtention du diplôme préparé à l'issue du contrat antérieur contribue à la détermination de la rémunération minimale applicable).

DERNIÈRE SITUATION : Apprenti Scolaire Salarié Demandeur d'emploi Autre :  
DERNIER DIPLOME PRÉPARÉ (INTITULÉ PRÉCIS) :  
DERNIÈRE CLASSE FRÉQUENTÉE : 3<sup>ème</sup> 2<sup>ème</sup> 1<sup>ère</sup> Terminale Autre :  
DERNIER ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ : Collège Lycée général ou pro CFA Autre ANNÉE DE FIN D'ÉTUDE :  
NIVEAU DU DERNIER DIPLOME OBTENU : CAP B.P. Bac pro Bac général BTS Licence Master 1 Master 2 Autre :  
INTITULÉ DU DERNIER DIPLOME OBTENU :  
INTITULÉ ET NIVEAU DU DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU :

DÉCLARE AVOIR UN PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE (+30ANS)

## MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence requises et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti, telles que précisées dans la documentation jointe à la présente demande, ainsi que l'exactitude des informations s'y trouvant renseignées. Sur cette base, je mandate la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour assurer l'accompagnement de mon entreprise dans l'élaboration de ce contrat d'apprentissage et le suivi juridique susceptible d'être sollicité à ma demande pendant son exécution.

Je bénéficie à cet effet d'un abonnement PASS CMA LIBERTE incluant une telle prestation\*

SIGNATURE :

Je ne bénéficie pas d'un abonnement PASS CMA LIBERTE incluant cette prestation, mais :

DATE :

Je souhaite souscrire à cette offre (selon les modalités consultables [ici](#))

Je règle la somme de 45 € HT soit 54 € TTC pour sa réalisation

Si aucune case n'est cochée, l'employeur est réputé mandater la CMA pour l'élaboration du contrat d'apprentissage et régler la somme de 45 € HT (54 € TTC).

\* Dans les conditions et selon les modalités prévues par le contrat d'abonnement souscrit.

## LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT VOUS FORME ET VOUS CONSEILLE CONTACTEZ-NOUS

### CMA AIN

102 boulevard Edouard Herriot CS 20123  
01004 **Bourg-en-Bresse** Cedex  
apprentissage.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 74 47 49 00 • cma-ain.fr

### CMA ALLIER

7 rue Emile Guillaumin CS 41703  
03017 **Moulins** Cedex  
apprentissage.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 70 46 20 20 • cma-allier.fr

### CMA ARDÈCHE

70 allée des Ondines - BP 356  
07 503 **Guilherand-Granges**  
pma.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 75 07 54 00 • cma-ardeche.fr

### CMA CANTAL

Village d'entreprises  
14 avenue du Garric CS 9511  
15005 **Aurillac** Cedex  
valerie.lherm@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 71 45 65 00 • cma-cantal.fr

### CMA DRÔME

Clos des Tanneurs  
Rue Etienne Dolet - CS 40153  
26104 **Romans-sur-Isère** Cedex  
pma.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 75 48 72 00 • cma-drome.fr

### CMA ISÈRE

20 rue des Arts et Métiers  
ZAC Bouchayer-Viallet CS 20055  
38026 **Grenoble** Cedex  
apprentissage.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 76 70 82 09 • cma-isere.fr

### CMA LOIRE

Rue de l'Artisanat et du Concept CS 60724  
42951 **Saint-Étienne** Cedex 1  
apprentissage.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 77 92 38 00 • cma-loire.fr

### CMA HAUTE-LOIRE

13 avenue André Soulier - BP 60104  
43003 **Le Puy-en-Velay** Cedex  
apprentissage.42-43-69@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 71 02 34 56 • cma-hauteloire.fr

### CMA PUY-DE-DÔME

Immeuble Jean-Paquet  
17 boulevard Berthelot  
63407 **Chamalières** Cedex  
apprentissage.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 73 31 52 00 • cma-puydedome.fr

### CMA LYON-RHÔNE

10 rue Paul Montrochet  
69002 **Lyon**  
apprentissage.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 72 43 43 00 • cma-lyonrhone.fr

### CMA SAVOIE

Savoie Technolac  
17 allée du Lac de Tignes  
73290 **La Motte-Servolex**  
apprentissage.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 79 69 94 00 • cma-savoie.fr

### CMA HAUTE-SAVOIE

28 avenue de France  
74011 **Annecy**  
apprentissage.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr  
04 50 23 92 22 • cma-hautesavoie.fr